

Conseil municipal de LA SAUCELLE : SEANCE du 22 juin 2021

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Marylin DODIN (en visio-conférence), Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Cédric ANGOULEVANT, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Secrétaires de séance : Philippe PENNY, Luc PEYRONEL

M. Le Maire dispose le conseil dans une assemblée où les précautions sanitaires sont respectées. Compte tenu du problème de pandémie, les Conseillers présents et la Secrétaire de mairie se réunissent dans la plus grande salle de la commune : ils y rentrent avec leur masque, et sont installés de manière à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. Le conseil commence à 18 heures.

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 juin 2021 est :

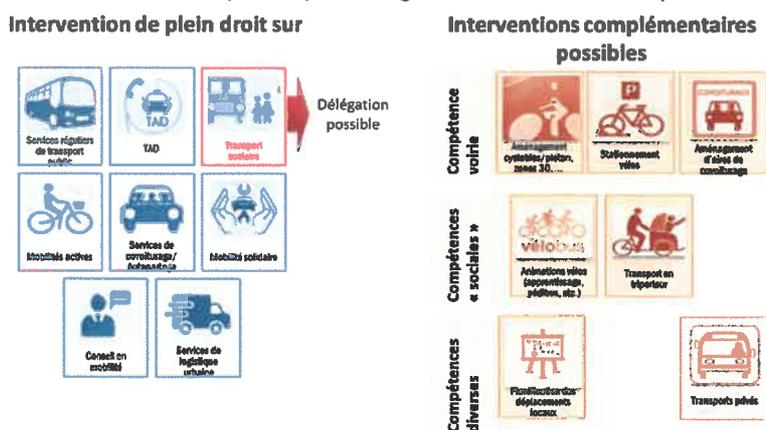
- Approbation prise de compétence Mobilité CDC des Forêts du Perche
- Approbation compétence Conseil énergétique Energie Eure-et-Loir
- Point travaux en cours
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance.

1- Approbation prise de compétence Mobilité CDC des Forêts du Perche

La loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 permet aux Communautés de Communes de prendre la gouvernance sur les choix et orientations en matière de mobilité, en complément de la Région : liaisons locales, dimensions sociales (jeunes et personnes âgées) et touristiques ; développement de services solidaires à l'intérieur du territoire de la ComCom.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forêts du Perche a voté à l'unanimité le 29 mai 2021 pour prendre cette compétence après étude détaillée des besoins et des impacts (pas de surcoûts pour la ComCom, notamment parce que la Région conserve les Transports Scolaires).



→ Le conseil valide à l'unanimité cette prise de compétence de la ComCom Forêts du Perche.

2- Approbation prise de compétence Conseil énergétique Energie Eure-et-Loir

Le Conseil syndical d'Energie28 a validé fin avril la candidature de La Saucelle pour devenir affiliée aux services de conseil en énergies. Il devient ainsi possible au conseil de voter son affiliation à ce pôle.

L'affiliation comporte une cotisation forfaitaire annuelle, laquelle :

- permet de bénéficier (sans surcoût) des études sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la rénovation des systèmes de chauffage, la réduction de l'émission de Gaz à Effet de Serre, la mise en place de production d'énergie partagée etc. Les informations récoltées lors de ces études peuvent également éclairer les choix des particuliers et des professionnels situés sur la commune, pour leurs propres projets ;

- donne accès à des subventions spécifiques sur les projets de rénovation énergétique, en complément des autres sources de financement (FDI, DSIL, Plan National de Relance, Certificats d'Economie d'Energie etc).

Le Maire explique que les échanges avec le pôle d'expertise énergie depuis mars dernier ont déjà permis :

- de disposer d'une rapide analyse des problèmes d'isolation des bâtiments communaux (ancien presbytère OK, mais gîte communal présentant lacunes et points d'humidité) ;
- d'enrichir la première étude fin 2020 pour le changement de chauffage à l'ancien presbytère, en comparant une solution PAC air-eau avec des solutions de géothermie (en se référant par exemple avec ce qui a été installé au gîte communal des Châtelets) ; cette ouverture à l'étude d'autres systèmes avait été demandée par un Conseiller lors du précédent Conseil Municipal ;
- d'avoir une perspective sur des subventions complémentaires possibles, grâce à une convention départementale que l'ADEME s'apprête à signer avec Energies28, et qui permettrait de déposer une demande de subvention au 4^{ème} trimestre 2021.

→ Après les différentes questions posées au Maire, le conseil valide unanimement cette affiliation.

3- Points travaux en cours

Eglise : le traitement des tommettes à l'huile de lin a pris un délai imprévu, mais le menuisier s'est organisé pour replacer graduellement les parties de chapitre dans le chœur et des bancs clos démontés. La repose des statues et la raccrochage des luminaires seront effectués dès que l'huile de lin au sol aura suffisamment séché. Les connexions électriques ont été rétablies.

L'équipe municipale et les bénévoles feront de leur mieux pour procéder au ménage, et pour remettre les statues en place. Ceci afin de permettre l'office religieux prévu le 4 juillet prochain, mais il restera des bancs clos et des ornements à remonter ensuite, avant messe de Ste Anne et concert du 21 août.

→ Un calendrier d'intervention a été fixé, et les bénévoles peuvent s'adresser à la mairie pour contribuer (contact Sylvie Bertrand 0237379276).

Ancien presbytère : La fosse toutes eaux a été vidangée rapidement, après signalement par les locataires de remontées d'odeur dans la salle de bain (la contenance de cette fosse étant faible, il faudra prévoir de vidanger tous les 2 ans).

La pose de garde-corps aux fenêtres du 1^{er} étage n'a pu être opérée jusqu'ici (fournitures métalliques retardées de 2 mois), mais reste programmée, afin d'assurer la sécurité des occupants (enfants).

Mairie : les panneaux de bois vermoulus (volets, porte) ont eux aussi dû attendre des livraisons de fournitures chez le menuisier ; les remplacements ont finalement eu lieu en mai, et permis de prévoir une meilleure évacuation des eaux pluviales afin de durer plus longtemps que les panneaux d'origine.

Gîte communal : une fuite d'eau a pu être localisée dans une canalisation enterrée, et réparée rapidement (étudier si le surcoût de consommation peut être pris en compte par le SIDEP). Les fosses toutes eaux ont été vidangées. Des tuiles ont été arrachées par les forts vents.

Sécurité sur route : un miroir endommagé à La Corbinière a été remplacé, pour permettre la sortie de riverains dans un virage sans visibilité. Le Maire a demandé à la DDT quelles sont les préconisations en la matière, afin d'éviter que les miroirs ne soient cassés, et en vue d'équiper d'autres virages sans visibilité avec sorties de voitures et présence d'enfants (La Petite Saucelle, les Pesles, ...).

Sécurité incendie : Le SIDEP a prévu une étude patrimoniale sur tout son réseau de 340km de canalisations et équipements (cabinet d'étude CADEN). Le maintien du château d'eau est en jeu, se rapprocher de l'Assistance à MOA (Mme Sophie POUÉ).

Elections régionale et départementale : pour le second tour (27 juin), l'organisation mise en place au 1^{er} tour est reconduite, avec 2 bureaux de vote et des assesseurs croisés entre phase de votes et phase de dépouillements.

4- Questions diverses

○ Ressources Humaines :

- La titulaire du poste d'Agent Technique a posé sa démission de son poste. La municipalité en a accusé réception, tout en acceptant que les congés restants soient inclus dans le délai de préavis de 2 mois, à la demande de l'intéressée. Le Conseil remercie la titulaire pour son implication au long de sa mission. Le Conseil recherchera une solution de substitution à un coût équivalent, dès le mois de juillet, puisque les locations du gîte communal s'enchaînent sans pause jusqu'en septembre, et requièrent une propreté exemplaire du gîte avec une durée très réduite entre 2 locations (les règles de Gîtes de France en matière de délai entre deux locations étant redevenues celles préexistant avant le Covid19).
- Le conseil remet au précédent Maire **Monsieur Jacques Baston** et au 1^{er} Adjoint précédent **Monsieur Alain Beuré**, un arrêté pris par le Préfet d'Eure-et-Loir reconnaissant leurs éligibilités respectives au titre de **Maire-Honoraire et Maire-Adjoint Honoraire**, ainsi que des médailles, en reconnaissance de leur implication dépassant 18 années dans ces missions.

○ Santé – Prévoyance—Assurances :

- **Santé collective** : la vaccination anti-COVID a été acceptée par la grande majorité des adultes à La Saucelle. Grâce au centre de vaccination de Senonches, ils ont pu être vaccinés plusieurs semaines en avance sur le calendrier national, pour les cas prioritaires. Il y reste d'ailleurs encore des places disponibles pour les volontaires plus jeunes (vaccin Pfizer – Moderna). Pour mémoire, les Adjointes ont contribué pendant de nombreuses semaines comme relais pour ce processus d'inscription, et pour accueillir des volontaires au centre de vaccination dans la salle des fêtes de Senonches.
- **Prévoyance** : la compagnie d'assurance AXA revient avec une nouvelle phase de proposition de « mutuelle communale », dans les mêmes conditions que celles qui avaient été présentées en 2017. Un calendrier doit être défini afin que les nouveaux interlocuteurs AXA présentent leur offre aux habitants intéressés (en tenant compte du respect des mesures sanitaires).
- **Assurances** : le Maire fait un point sur le prochain renouvellement de l'ensemble du contrat et des garanties pour l'assurance de la municipalité. Seule une compagnie a répondu ; il faudra en relancer d'autres afin de finaliser l'analyse comparative en septembre au plus tard.

- **Sécurité sur la route** : la vitesse de certains cars scolaires est perçue comme excessive sur certains tronçons de leur parcours. La vigilance est demandée aux habitants afin de confirmer cette perception auprès de l'équipe municipale. Ces remontées, si elles confirment une vitesse effectivement excessive, permettront à l'équipe municipale de demander que des mesures de précaution soient prises au niveau de la ComCom et de Brezolles.

- **Enfance** : le nombre d'enfants inscrits au RPI en maternelle (La Framboisière) et en primaire (La Puisaye) diminue pour 2021-22. De ce fait, les enfants y bénéficient de conditions de scolarité exceptionnelles. L'inscription dans les écoles environnantes (Brezolles, La Ferté-Vidame, Senonches...) risque de conduire à la fermeture de classes à moyen terme dans le RPI.

- **Urbanisme** : la définition du PLUi de la CDC progresse. La CDC Forêts du Perche a convoqué les maires de chacune des 15 communes afin que le cabinet d'étude IngEspace recueille leurs dernières observations. La Saucelle a demandé de mettre en valeur plusieurs atouts de la commune, soit à valoriser, soit à préserver :
 - Le restaurant le Grand Claireau est le seul commerce de bouche pour les 6 communes centrées sur La Saucelle ; il doit figurer dans l'en-tête de présentation générale du secteur ;

- Les trames vertes et trames bleues, que le PNR du Perche avait demandé de repérer en 2019, ne figurent pas du tout dans la restitution pour La Saucelle. Le cabinet Ingespace doit retrouver auprès du PNR ces éléments importants.
- Les trames noires qui marquent la préservation de la biodiversité nocturne (label Village étoilé obtenu par La Saucelle) devront être introduites (ce sera d'ailleurs le 1^{er} village pour lequel la cabinet Ingespace effectuera cette mention).

Les représentants de la municipalité (Maire et 1^{ère} Adjointe) ont fait valoir les difficultés à implémenter les projets de création de nouveaux logements (notamment la présence d'arbres peut interdire les solutions classiques d'Assainissement Non Collectif par épandage ; et certains lots sont à cheval sur 2 propriétés différentes, ce qui rend très difficile toute mutation).

La municipalité demande enfin à clarifier les coûts qui seraient induits pour viabiliser certains lots (électricité).

Pour rappel, le nombre total prévisionnel de nouveaux logements dans les communes rurales du futur PLUi de la CDC a été révisé à la baisse dans les villages ruraux comme La Saucelle, depuis la première mouture émise en 2019, à l'occasion de la phase d'enquête publique (56 logements nouveaux avaient été envisagés). La version actuelle prévoit 19 logements en densification, et 8 en extension de zone urbaine.

Toutefois le dernier mot appartient aux entités représentant l'Etat, qui sont décisionnaires (CDPNAF et DDT).

o **Tourisme :**

- Le gîte communal est loué à 100% en juillet et août (6 locations par des familles, du 2 juillet au 29 août). Plusieurs problèmes de plomberie, d'électricité et de menuiserie ont été résolus en urgence, en prévision de cette succession de locations.
- Le balisage du parcours cyclo numéro 12 a été réparé (le long de la Meuvette et de la Gervaine). Ce parcours mérite d'être mieux connu, car il traverse de nombreux segments bocagers et ombragés très appréciés des cyclistes, y compris en période de fortes chaleurs.
- Les conditions sanitaires permettent de redémarrer le projet de balisage des 4 sentiers de randonnée. Un calendrier se met en place (contacts Sylvie Bertrand et Marie-Françoise Michel). Par ailleurs, les contacts seront recherchés pour établir des connexions avec les circuits pédestres de communes avoisinantes (La Puisaye, Les Châtelets, Louvilliers...).
- Pour assurer la sécurité des promeneurs, il devient nécessaire de remplacer les poteaux EDF lancés en travers de la Gervaine sur le chemin de la Pommeraie à la Corbinière. Une passerelle piétons serait mieux appropriée, et son financement sera recherché fin 2021.

o **Réseaux télécom :**

- **Internet par ADSL :** plusieurs habitants s'étant plaint de débits insuffisants et même de déconnexions à répétition de manière aléatoire, le Maire a recherché qui est techniquement responsable de ces réseaux « cuivre ». Une analyse complète a ainsi été réalisée par Orange, qui relève une connectivité difficile à La Corbinière (étude plus poussée à demander par les habitants concernés).

Il faut par contre souligner des **possibilités d'amélioration de débit pour une trentaine de logements** dans d'autres lieux-dits (LES PESLES, RTE DES CHATELETS, RUE DE LA COUR DU PUIITS, RTE DES HTS ETANGS, RUE DE L'EGLISE).

- o Ces logements sont techniquement éligibles à VDSL, **gratuitement**, ce qui procurerait un débit 2 à 4 fois plus important qu'avec l'ADSL. Il suffit aux habitants d'en faire la demande auprès de leur Fournisseur d'Accès à Internet.
- o Pour les autres lieux-dits, il vaut mieux attendre la fibre.

Alternative temporaire : tous les logements peuvent souscrire dès maintenant à NordNet, un service par satellite qui se substitue à l'ADSL en assurant immédiatement un débit comparable à celui de la fibre, pour un prix proche de celui de la fibre FTTH (Voici l'offre satellite du Groupe Orange, à toutes fins utiles : <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-satellite>). Il

est recommandé aux clients intéressés de louer la parabole, afin de résilier facilement lorsque la fibre FTTH sera effectivement disponible pour leur habitation.

- **Fibre optique FTTH** : Malgré une visite de SFR-FTTH sur site en octobre 2020, et les relances de la municipalité auprès de SFR-FTTH et d'Eure-et-Loir Numérique, SFR-FTTH n'a pas donné d'indication comme quoi l'étude aurait progressé concernant les raccordements nécessaires sur plusieurs lieux-dits (Ferme d'Ô, La Commanderie, La Couvertière, Les Pesles, La Corbinière). En conséquence, il est difficile de confirmer une connexion des habitations avant 2022 (le plan initial de SFR-FTTH prévoyait 2^{ème} semestre 2021). Seuls les habitants de La Petite Saucelle sont déjà desservis par la fibre FTTH à partir des Châtelets, et peuvent s'y abonner dès maintenant.
 - **Téléphonie Mobile** : la tranchée avait été mal remblayée le long de la route des Châtelets pour enterrer la fibre nécessaire au raccordement des antennes mobiles de l'opérateur Free sur le château d'eau. Une intervention rapide de la DDT auprès de l'entreprise de terrassement a permis de combler les parties fragiles de cette tranchée, où des véhicules risquaient un accident.
 - **Enfouissement à La Corbinière** : éclairage public et transformateur en place. Par contre certaines finitions sont encore à terminer dans 3 propriétés (reprenre contact avec Engie). Orange a été notifié par Energie28, et doit enfouir son réseau cuivre d'ici fin 2021 ; et SFR-FTTH a bien noté les fourreaux en attente, mais n'a pas indiqué comment serait effectué le raccordement du lieu-dit dans son ensemble. Il semble donc difficile pour les habitants de basculer rapidement sur la fibre.
- **Environnement : déchets** . Comme avec les autres communes couvertes par ce Syndicat, le SIRTOM a tenu une réunion en mairie, à laquelle 6 membres du Conseil ont participé. Concrètement, plusieurs axes de progrès ont été identifiés :
- Il est rappelé que **les FEUX de déchets sont RIGOREUSEMENT INTERDITS, y compris les déchets verts.**
 - Un container a été installé au **cimetière** pour que les visiteurs qui entretiennent leurs tombes puissent y déverser les éléments compostables. 2 bacs vont être ajoutés, pour récupérer les déchets encombrants d'une part, et pour les pots réutilisables en libre-service d'autre part.
 - Des affichages ont été fournis par le SIRTOM pour encourager les bonnes pratiques, au cimetière et au Point d'Apport Volontaire, afin d'éviter les dépôts sauvages, notamment d'encombrants..
 - La tournée de ramassage des Ordures Ménagères présente quelques (rares) dysfonctionnements, que les équipes du SIRTOM doivent corriger.
- Le SIRTOM reviendra établir avec la municipalité une liste des bonnes pratiques sous forme d'une charte personnalisée, qui sera proposée aux habitants, afin de contribuer à une éco-responsabilité collective. La Saucelle a enfin demandé au SIRTOM de vérifier si le futur service que Brezolles développe pour collecter en 2022 des déchets méthanisables, serait accessible aux saucellois.
- **Environnement** : les communes de la CDC situées le long de la Meuvette (Les Ressuintes, La Puisaye, La Saucelle) ainsi que Boissy-lès-Perche et Lamblore, ont approché le **Parc Naturel Régional (PNR du Perche)** en vue de devenir intégrées dans le Parc. Xavier Nicolas a mené les entretiens avec le Président et le Directeur Général du PNR du Perche.
- La seule possibilité à ce stade serait de devenir « communes associées », à défaut d'une décision favorable du Conseil Syndical des communes déjà membres du PNR pour accepter la vingtaine de communes euréliennes candidates.
 - Ce statut intermédiaire de commune associée reste gratuit, et donne droit au soutien des pôles de compétences du PNR : environnement, tourisme, patrimoine...
 - Pour La Saucelle, ce soutien est particulièrement recherché pour la préservation de l'environnement et l'aménagement des voiries et bâtiments. Ce rattachement apporterait une attractivité complémentaire pour de nouveaux habitants.
- **Environnement : label « Villagé étoilé »**. L'exploitation de l'éclairage public avait été confié à Energie28 en 2020. Le remplacement des gamelles et lampes a été révisé par Energie28, suite à la

candidature de La Saucelle au concours national « Villages étoilés » mené par l'ANPCEN. Ce concours a permis de comprendre d'une manière concrète les enjeux, les règlements et les bonnes pratiques pour que l'éclairage contribue à préserver la biodiversité nocturne.

- **La Saucelle vient d'obtenir le label « Village Etoilé », avec 2 étoiles sur 3.** Seuls 2 villages d'Eure-et-Loir ont obtenu ce label en 2021.
- Ce qui conforte les efforts bénévoles de **l'association les Pléiades du Perche**, dont le siège est à La Saucelle, présidée par François Hyaumé, et qui reprend ses activités après les périodes de confinement et de couvre-feu.

○ **Vie locale :**

- **2 juin :** réunion à La Saucelle du Bureau de l'association CEDREL (Centre d'Etude et de Documentation de la Résistance en Eure-et-Loir, présidée par M Albert Hude) pour progresser sur le projet de Chemin de Mémoire, projet mémoriel soutenu par la ComCom des Forêts du Perche et plusieurs sponsors nationaux.
- **7 août : nuit des étoiles.** La ComCom des Forêt du Perche a retenu La Saucelle pour organiser cet évènement à l'échelle de la CDC. Ce sera LA MARCHÉ DES ETOILES.
 - a) De 18h30 à 20h, l'association Les Sabots Senonchois organisera par les chemins de La Saucelle une randonnée encadrée, à laquelle des Saucellois pourront se joindre.
 - b) A 20h une collation sera prise par les marcheurs au centre du village (en face de la mairie), ponctuée par un pot de l'amitié offert par la municipalité et livré par Le Grand Claireau.
 - c) A 20h30 les participants inscrits pourront se diriger vers une phase d'observation planétaire puis stellaire sur le site de l'association Les Pléiades du Perche (présidée par M François Hyaumé), à l'Ancien Etang de Belleville, chemin du Château d'Eau.
Si la météo est favorable, l'observation permettra d'avoir des explications sur le ciel profond, car ce sera une nuit sans lune. En cas de ciel couvert, une conférence d'initiation est prévue en salle multiactivités à la mairie (« Les étoiles, comment ça marche ? », par les Pléiades du Perche).
- **21 août : concert annuel des Petites Mains Symphoniques à 19h, en l'église Ste Anne** rénovée, et suivi d'un pot de l'amitié. Les consignes sanitaires vont guider l'organisation (passe sanitaire, jauge, placement, éventuellement sur réservation préalable).
- **Logo du village :** la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser le concours imaginé initialement qui aurait permis aux jeunes du village de proposer un logo utilisable sur les documents de la commune (papier, internet). Lorsque ces conditions sanitaires seront clarifiées, il serait préférable de tenir un atelier de création réunissant les volontaires, avec une animation par un bénévole, professionnel dans ce domaine de création graphique. A suivre.
- **Noël :** un particulier a fait la proposition de monter (gratuitement) une crèche en PlayMobil. Le conseil étudiera avec le diocèse la possibilité de la montrer dans l'église Ste Anne, pour des visites sur créneau préétabli.

Le conseil municipal se termine vers 20h.

Le prochain conseil aura lieu en septembre 2021.

